

Charte d'Engagement pour l'Accueil des Personnes en Situation de Handicap

Introduction

L'ESJDB, organisme de formation certifié Qualiopi et spécialisé dans l'accompagnement des dirigeants des entreprises du BTP, affirme son engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH). Cette charte s'appuie sur :

- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- le Référentiel National Qualité (QUALIOPI), notamment ses indicateurs 9 et 26
- les recommandations de l'AGEFIPH,
- les bonnes pratiques d'inclusion en formation professionnelle.

Objectifs :

- Garantir l'égalité d'accès à toutes nos formations, en présentiel comme à distance,
- Mettre en place des adaptations individualisées pour les apprenants en situation de handicap,
- Construire un environnement pédagogique inclusif et sécurisé,
- Sensibiliser nos intervenants aux enjeux du handicap.

1. Champ d'application

La présente charte concerne l'ensemble des formations proposées par l'ESJDB, qu'elles soient organisées à St-Rémy ou en sessions délocalisées, en inter ou en intra, à distance ou en présentiel.

2. Principes directeurs

- Accessibilité proactive : anticiper les besoins et réduire les obstacles dès la conception des parcours.
- Non-discrimination : garantir des conditions équivalentes d'accès et de traitement pour tous les apprenants.
- Co-construction : adapter les modalités pédagogiques avec l'apprenant, le référent handicap et, si besoin, des partenaires spécialisés.
- Amélioration continue : évaluer et ajuster régulièrement nos pratiques.

3. Nos engagements opérationnels

3-1. Information et communication

- Mise à disposition sur notre site Internet de la présente charte,
- Information des apprenants sur les modalités d'adaptation disponibles.

3-2. Accueil et évaluation des besoins

- Entretien individualisé avec le référent handicap dès la déclaration d'une situation de handicap,
- Analyse des besoins spécifiques : pédagogiques, matériels, organisationnels,
- Mobilisation, si nécessaire, d'un prestataire expert du handicap.

3-3. Adaptations mises en œuvre

- Aménagements organisationnels : horaires, rythme, durée,
- Aides techniques ou logistiques : supports adaptés, outils numériques accessibles,
- Possibilité d'accompagnement renforcé tout au long de la formation.

3-4. Suivi et évaluation

- Veille du référent handicap pendant toute la durée de la formation,
- Bilan individualisé possible pour analyser les adaptations mises en œuvre.

4. Rôle du Référent Handicap

Le référent handicap ESJDB :

- Informe les apprenants et les entreprises sur les dispositifs disponibles,
- Évalue les besoins spécifiques,
- Coordonne les aménagements avec les formateurs et l'équipe administrative.

5. Gouvernance et révision

La présente charte est révisée en cas d'évolution réglementaire. Elle est intégrée dans notre démarche qualité et suit les orientations du comité interne Handicap & Inclusion.

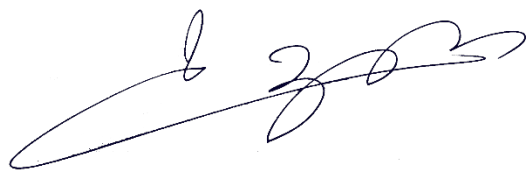
6. Validation et diffusion

La charte est approuvée par la Directrice de l'ESJDB et diffusée :

- sur notre site Internet
- sur demande des entreprises ou des apprenants.

Fait à St-Rémy, le 8 janvier 2026

La Directrice de l'ESJDB



Florence LIZART

Le référent Handicap ESJDB



Guillaume JOUIN

P1-AN11_Charte_PSH_ESJDB - Version : v1 - 2025

ESJDB organisée par IT-FFB sous l'égide de la Fédération Française du Bâtiment • Domaine de Saint-Paul
78470 St-Rémy-lès-Chevreuse • Tél : 01 30 85 25 31 • info@esjdb.fr • www.esjdb.com • IT-FFB Association loi de 1901
Siret : 301 652 673 00015 • Code APE : 9499 Z • N° TVA : FR 23 301 652 673 • IT-FFB est un organisme de formation
déclaré en préfecture de Paris. Pour toute demande de financement, nous communiquons notre n° d'enregistrement.



La certification qualité a été délivrée par AFNOR Certification
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION